



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

PLAN D'URBANISME, NUMÉRO 14-2024
RÈGLEMENT DE ZONAGE, NUMÉRO 15-2024
RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS, NUMÉRO 16-2024
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION, NUMÉRO 17-2024
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT, NUMÉRO 18-2024

À TOUS LES INTÉRESSÉS,

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, que lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac a adopté les règlements suivants :

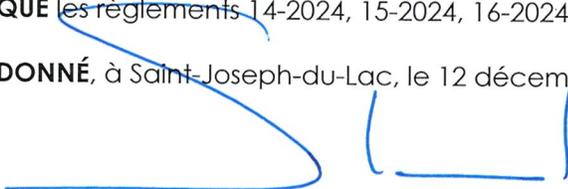
Titre du règlement	Numéro du règlement	Numéro de résolution relatif à l'avis de motion	Numéro de résolution relatif à l'adoption du projet de règlement	Numéro de résolution relatif à l'adoption du règlement
Plan d'urbanisme	14-2024	312-09-2024	320-09-2024	355-10-2024
Règlement de zonage	15-2024	313-09-2024	321-09-2024	356-10-2024
Règlement relatif aux permis et certificats	16-2024	314-09-2024	322-09-2024	357-10-2024
Règlement de construction	17-2024	315-09-2024	323-09-2024	358-10-2024
Règlement de lotissement	18-2024	316-09-2024	324-09-2024	359-10-2024

QUE les règlements 14-2024, 15-2024, 16-2024, 17-2024 et 18-2024 sont réputés conformes au schéma d'aménagement de la MRC des Deux-Montagnes;

QUE les originaux des règlements sont conservés dans les archives municipales, au 1110 chemin Principal, à Saint-Joseph-du-Lac, où ils peuvent être consultés en tout temps;

QUE les règlements 14-2024, 15-2024, 16-2024, 17-2024 et 18-2024 sont en vigueur le 28 novembre 2024.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, le 12 décembre 2024


Stéphane Giguère
Directeur général